



## PARTIE 3 / DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE **VOLET FORESTIER**

Ont participé au diagnostic forestier pour le PLUi de la CCGP :

Auteur : CIA 25-90 (Marion PILATE)

Contributions/relecture : Association des Communes Forestières du Doubs (Sylvain LAPLACE)

Communauté de Communes du Grand Pontarlier / – VERSION 1

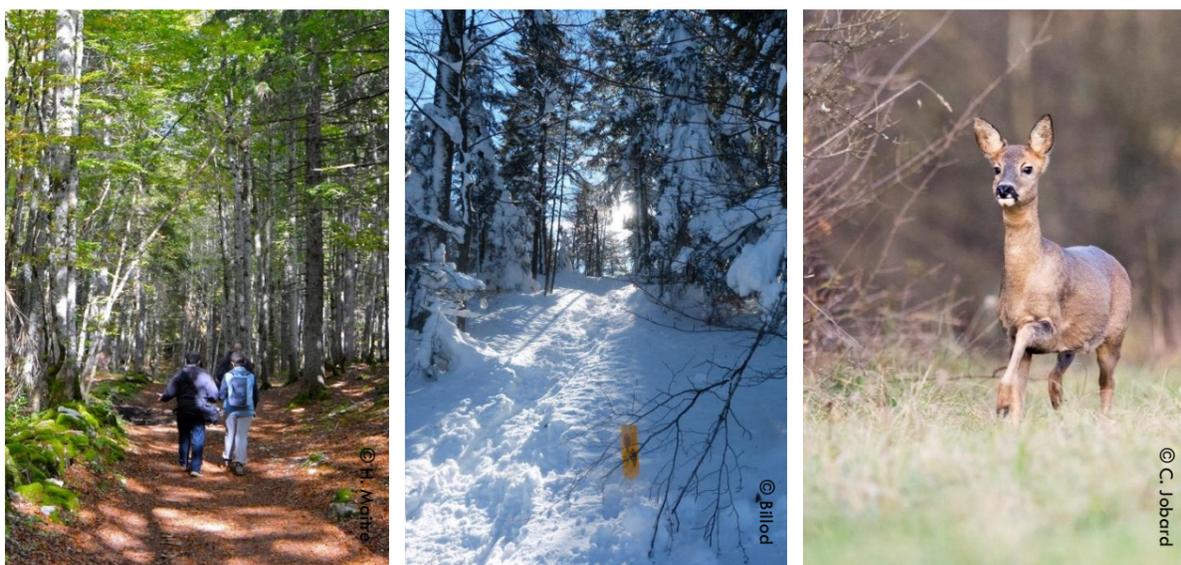
# Sommaire

Introduction : La multifonctionnalité des forêts du Grand Pontarlier.....	3
1 Les forêts du Grand Pontarlier : caractéristiques générales .....	3
1.1 Surfaces forestières et taux de boisement .....	3
1.2 La propriété forestière sur le territoire du Grand Pontarlier .....	4
1.3 Les essences principales sur le territoire du Grand Pontarlier.....	4
1.4 La gestion des forêts du territoire.....	6
1.5 Capacités de production des forêts du territoire.....	6
2 Les pâturages boisés, des milieux spécifiques et emblématiques des paysages du Haut-Doubs.....	7
3 Un peu d'histoire : une forêt en expansion depuis le XIX <sup>ème</sup> siècle .....	7
<i>Les plantations récentes liées au Fond Forestier National (FFN) .....</i>	8
<i>Le reboisement naturel des terres agricoles dû au recul des activités agricoles.....</i>	8
4 L'accès aux massifs forestiers, un enjeu clé pour la mobilisation des bois.....	9
4.1 Les Associations Syndicales Autorisées et les Schémas Directeurs de Desserte Forestière .....	9
<i>Les Schémas Directeurs de Desserte Forestière .....</i>	9
<i>Les Associations Syndicales Autorisées.....</i>	9
4.2 Les points de jonction entre le réseau de desserte forestière et le réseau routier – points de vigilance.....	10
5 Les utilisations du bois sur le territoire .....	11
5.1 Les industries du bois .....	11
5.2 Les chaufferies bois.....	11
6 Les espaces boisés classés – intérêts et précautions .....	12
Conclusion : les principaux enjeux à prendre en compte pour une bonne intégration des thématiques « forêt-bois » dans le PLUi.....	12

## Introduction : La multifonctionnalité des forêts du Grand Pontarlier

Dans ce diagnostic forestier, seule la fonction de production de la forêt sera traitée, étant donné que sur le territoire du Grand Pontarlier, il s'agit de la caractéristique principale des boisements. Cependant, il faut toujours garder à l'esprit que la forêt est multifonctionnelle, cette fonction de production ne peut être dissociée des autres fonctions, notamment l'environnement, l'accueil du tourisme, l'accueil des différents loisirs, l'accueil de la chasse, la fonction paysagère, etc. qui sont plus largement traitées dans d'autres parties de ce rapport.

FIGURE 1 : Quelques exemples de la multifonctionnalité des forêts du Grand Pontarlier : randonnée, activités hivernales telles que les raquettes, chasse.



Par ailleurs, il est important de rappeler que l'objectif d'un diagnostic forestier n'est pas de modifier la gestion forestière pratiquée sur le territoire. En effet, celle-ci est définie au travers de l'application des documents de gestion (plan simple de gestion en forêt privée, document d'aménagement en forêt publique...) et non des documents d'urbanisme. Il s'agit en revanche de traiter les thématiques forestières dans une optique d'organisation dans l'espace, d'incidence sur le paysage, ou sur la façon d'appréhender l'évolution des zones urbanisées.

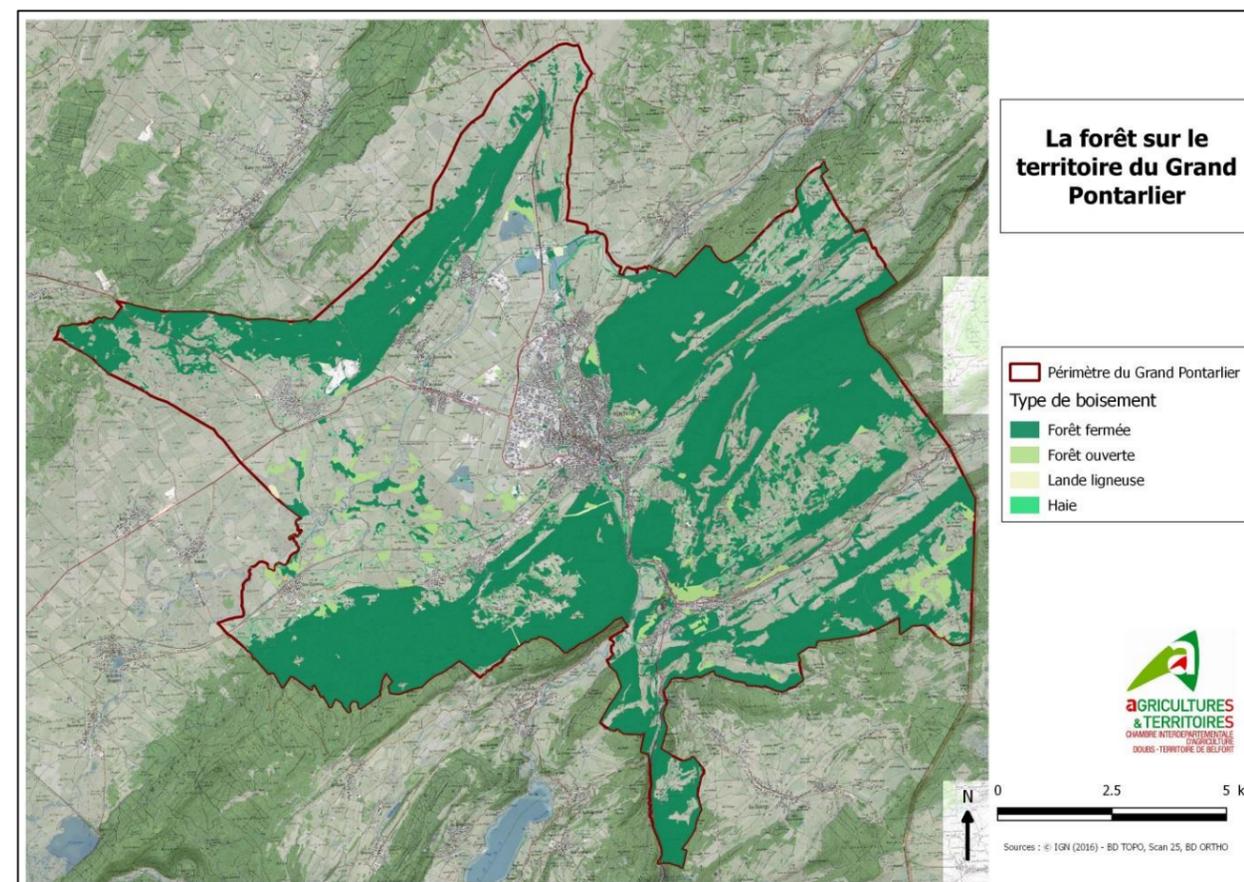
## 1 Les forêts du Grand Pontarlier : caractéristiques générales

### 1.1 Surfaces forestières et taux de boisement

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, la forêt occupe une surface de près de **6 350 ha**. A noter que cette surface n'inclut pas les haies, landes ligneuses et forêts ouvertes (ces dernières seront traitées ultérieurement dans la partie concernant les pâturages boisés). Cela correspond donc uniquement aux surfaces en vert foncé sur la carte de la figure 2.

Le territoire total du Grand Pontarlier étant d'une surface de 15 442 hectares, le **taux de boisement** est de **41 %**.

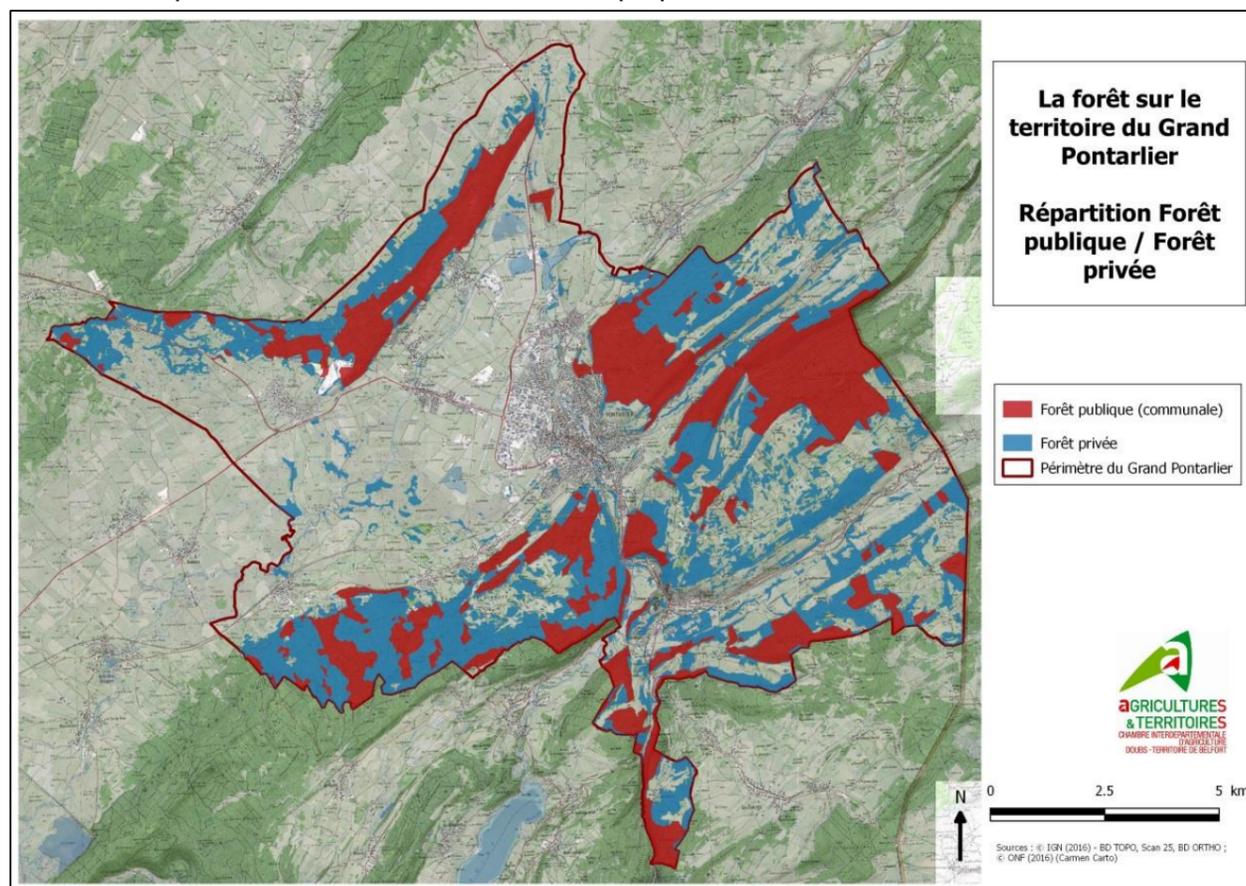
FIGURE 2 : Localisation des zones de forêts sur le territoire du Grand Pontarlier.



## 1.2 La propriété forestière sur le territoire du Grand Pontarlier

Les **forêts publiques** sur le territoire du Grand Pontarlier sont toutes communales. Elles couvrent une surface de près de **2 730 ha**. Ces forêts relèvent du Régime Forestier (cf. ci-après, paragraphe 1.4.). Les **forêts privées**, quant à elles, représentent une surface de près de **3 620 ha**.

FIGURE 3 : Répartition des forêts selon le statut de propriété.



## 1.3 Les essences principales sur le territoire du Grand Pontarlier

La majeure partie des zones forestières de la CCGP est couverte de résineux (« Forêt fermée de conifères »), principalement des sapins et épicéas, essences emblématiques du Haut-Doubs et du Haut-Jura.

En second lieu, le territoire est couvert de peuplements mixtes résineux/feuillus (« Forêt fermée mixte »). Il s'agit le plus souvent de hêtraies-sapinières ou hêtraies-pessières, peuplements typiques des hautes chaînes du Jura.

Les essences feuillues peuvent être assez diverses, on trouve notamment du hêtre, du frêne, de l'érable (sycomore, champêtre), du chêne, du charme, etc.

FIGURE 4 : Répartitions des surfaces forestières selon le type de boisement.

Type de boisement	Surface (ha)
Forêt fermée de conifères	3 902
Forêt fermée mixte	1 822
Forêt fermée de feuillus	518
Bois	104
<b>Total</b>	<b>6 346</b>

Source : IGN (2016) BD Topo.

NB : L'appellation « Bois » fait ici référence à des petits bosquets isolés des grands massifs forestiers.

FIGURE 5 : Localisation des différents types de boisement sur le territoire du Grand Pontarlier.

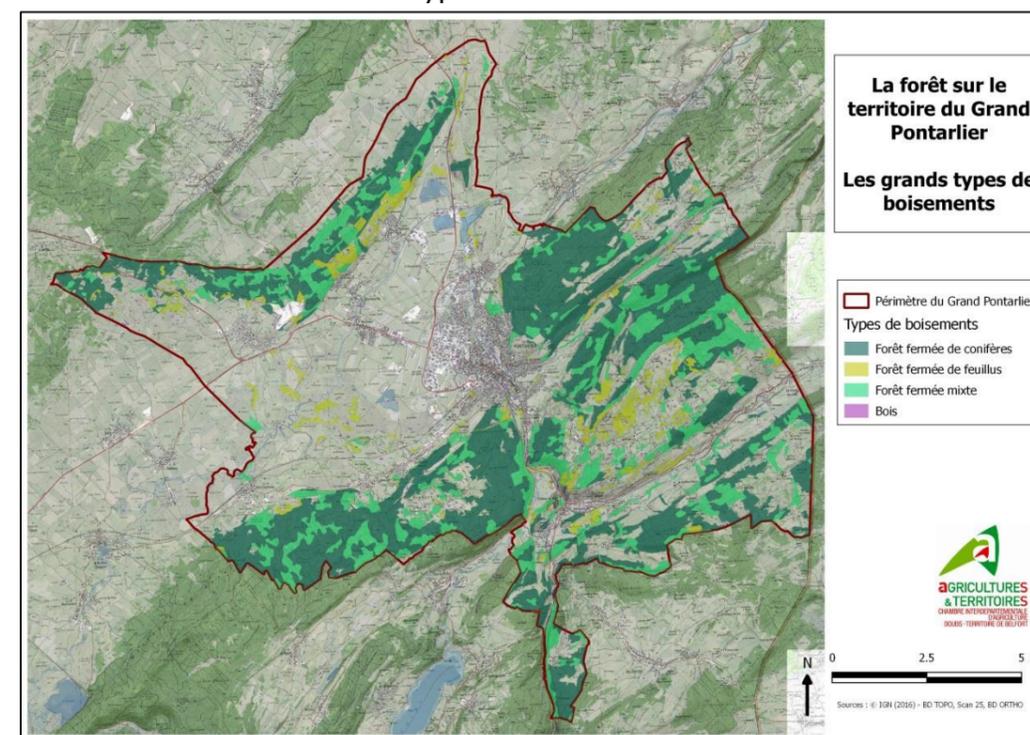


FIGURE 6 : Répartitions des surfaces forestières selon le type de boisement en forêt publique.

Type de boisement	Surface (ha)
Forêt fermée de conifères	1 821
Forêt fermée mixte	798
Forêt fermée de feuillus	108
<b>Total</b>	<b>2 727</b>

Source : IGN (2016) BD Topo, ONF (2016) (Carmen Carto).



FIGURE 7 : Répartitions des surfaces forestières selon le type de boisement en forêt privée.

Type de boisement	Surface (ha)
Forêt fermée de conifères	2 081
Forêt fermée mixte	1 024
Forêt fermée de feuillus	410
Bois	103
<b>Total</b>	<b>3 618</b>

Source : IGN (2016) BD Topo.

NB : L'appellation « Bois » fait ici référence à des petits bosquets isolés des grands massifs forestiers.

## 1.4 La gestion des forêts du territoire

Les **forêts communales et domaniales (forêts « publiques »)**, relèvent du Régime Forestier. Elles sont gérées par l'Office National des Forêts selon des plans d'aménagement, propres à chaque forêt, qui prévoient les actions à réaliser sur une période de 20 ans.

En **forêt privée**, selon la surface des propriétés, la forêt peut être concernée ou non par un document d'aménagement. Sur le territoire, il existe plusieurs types de documents de gestion durable :

- 7 cas de **Plans Simple de Gestion (PSG)** (les propriétés de plus de 25 ha, d'un seul tenant ou non, sont tenues de présenter ce type de document qui prévoit les actions à réaliser sur la forêt sur une période de 10 à 20 ans), pour une surface de près de **409 ha** au total.
- 2 cas de **PSG volontaires** (les propriétés d'au moins 10 ha et moins de 25 ha peuvent réaliser un PSG « facultatif »), pour une surface totale de **28 ha**.
- 6 cas de **Règlement Type de Gestion (RTG)** (les propriétés de moins de 25 ha peuvent réaliser de façon volontaire un RTG, qui est une garantie de gestion durable et qui permet de planifier les actions à réaliser), pour une surface totale de **62 ha**.
- 1 cas de **Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupes (RSAAC)** (lorsque les propriétés de plus de 25 ha ne disposent pas d'un PSG agréé, elles sont soumises au RSAAC pour toute coupe, une autorisation préalable est à demander à la DDT), pour une surface de **31 ha**.

NB : L'absence de document de gestion sur une propriété forestière ne signifie pas forcément que la forêt en question n'est pas gérée. Notamment, les propriétés de moins de 25 ha peuvent très bien être gérées durablement, sans être couvertes par un document de gestion durable.

## 1.5 Capacités de production des forêts du territoire

La production forestière (accroissement de matière bois produit par la croissance des arbres pendant une période donnée) autour du territoire du Grand Pontarlier est plus élevée que la moyenne nationale. En effet, si l'on s'intéresse aux données de la Sylvoécocorégion (SER) « Deuxième plateau et Haut-Jura » décrite par l'IGN sur le lien suivant [http://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/E\\_20.pdf](http://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/E_20.pdf), et où se situe le territoire du Grand Pontarlier, il s'avère que la SER qui englobe la CCGP présente une **production moyenne de 9,55 m<sup>3</sup>/ha/an** (contre 5,85 m<sup>3</sup>/ha/an au niveau national).

Le tableau de la figure 8 ci-après précise bien que la production de bois de résineux est bien plus importante que celle de bois de feuillus, et que cette tendance est inversée au niveau national (production de bois de feuillus plus importante).

FIGURE 8 : Production annuelle moyenne à l'hectare en fonction du type d'essences.

a. Moyenne pour la sylvoécocorégion « Deuxième plateau et Haut-Jura » :

Type d'essences	Production moyenne à l'hectare (m <sup>3</sup> /ha/an)
Feuillu	4,6
Résineux	14,5
<b>Total</b>	<b>9,55</b>

Source : IGN (2012-2016) Inventaire Forestier National.

b. Moyenne nationale :

Type d'essences	Production moyenne à l'hectare (m <sup>3</sup> /ha/an)
Feuillu	6,7
Résineux	5
<b>Total</b>	<b>5,85</b>

Source : IGN (2012-2016) Inventaire Forestier National.

On peut aussi s'intéresser au détail par type de propriété :

FIGURE 9 : Production annuelle moyenne à l'hectare en fonction du type d'essences et du type de propriété.

a. Moyenne pour la sylvoécocorégion « Deuxième plateau et Haut-Jura » :

Type de propriété	Type d'essences	Production moyenne à l'hectare (m <sup>3</sup> /ha/an)
Forêts publiques	Feuillu	2
	Résineux	7,9
Forêts privées et autres	Feuillu	2,6
	Résineux	6,6

Source : IGN (2012-2016) Inventaire Forestier National.

b. Moyenne nationale :

Type de propriété	Type d'essences	Production moyenne à l'hectare (m <sup>3</sup> /ha/an)
Forêts publiques	Feuillu	3,2
	Résineux	2,8
Forêts privées et autres	Feuillu	3,5
	Résineux	2,2

Source : IGN (2012-2016) Inventaire Forestier National.

Ces chiffres mettent bien en évidence que la production des forêts du territoire, et notamment celle des peuplements de résineux, est particulièrement élevée en comparaison à la moyenne nationale et même à

la moyenne sur le département. Ceci démontre bien que la fonction de production des forêts du territoire est prépondérante, et que ces forêts fournissent une ressource permettant d'approvisionner la filière locale (cf. partie 5 Les utilisations du bois sur le territoire).

## 2 Les pâturages boisés, des milieux spécifiques et emblématiques des paysages du Haut-Doubs

Les **pâturages boisés**, aussi appelés prés-bois, occupent une place non négligeable sur le territoire du Grand Pontarlier. Il s'agit de milieux emblématiques des hautes chaînes du Jura, et sont très importants, tant en termes de paysages, qu'en termes de diversité environnementale, ou encore sur des aspects économiques, puisqu'ils allient la production de bois au bien-être des troupeaux de vaches montbéliardes qui y pâturent.

Les zones de prés-bois sont souvent menacées par la fermeture du milieu (les essences forestières prenant peu à peu le dessus sur la pâture, comme évoqué ci-après).

FIGURE 10 : Pâturage boisé.

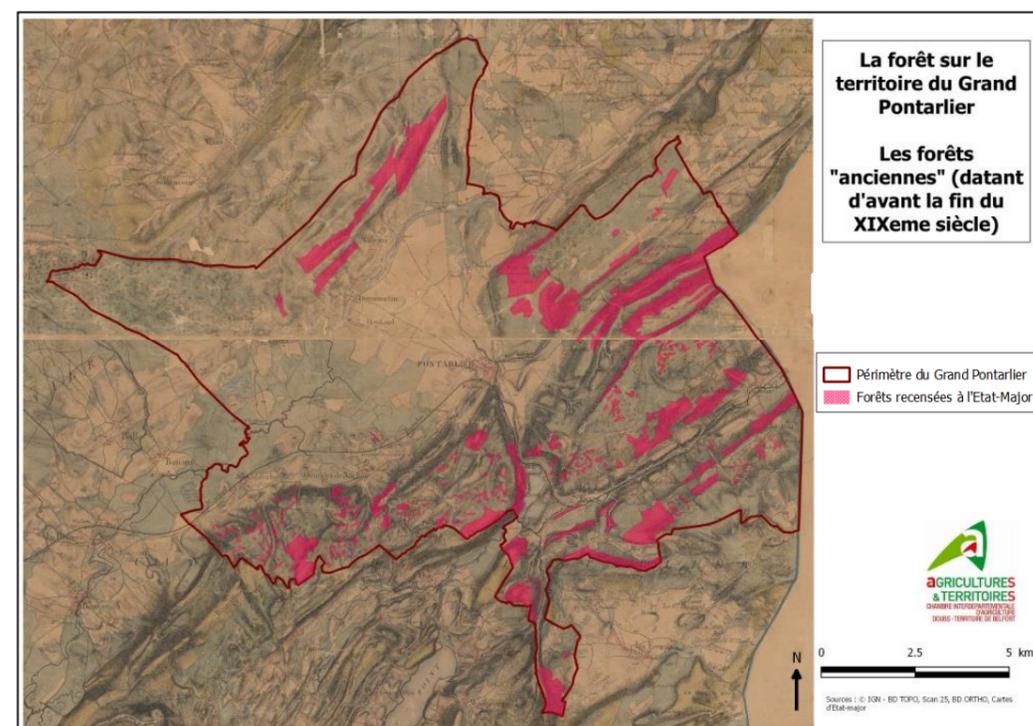


Pour gérer au mieux ces zones de prés-bois, il existe des **Plans de Gestion Intégrés (PGI)**, qui permettent d'allier la gestion des bois, tout en veillant à maintenir le milieu favorable au pâturage des bêtes, et en tenant compte des aspects environnementaux. Sur le territoire du Grand Pontarlier, il existe quelques PGI, notamment un sur la commune de Vuillecin.

## 3 Un peu d'histoire : une forêt en expansion depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle

L'étude des cartes d'État-major, datant de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, permet de se faire une idée de l'emplacement des forêts à cette époque.

FIGURE 11 : Localisation des zones forestières à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (cartes d'État-major).



À la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la forêt recouvrait environ **1 900 ha** du territoire du Grand Pontarlier. Le **taux de boisement** était donc bien moins important qu'actuellement : environ **12 %** (contre 41 % aujourd'hui).

La comparaison de ces zones forestières « anciennes » par rapport aux zones actuelles permet d'avoir un aperçu de l'expansion de la forêt depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

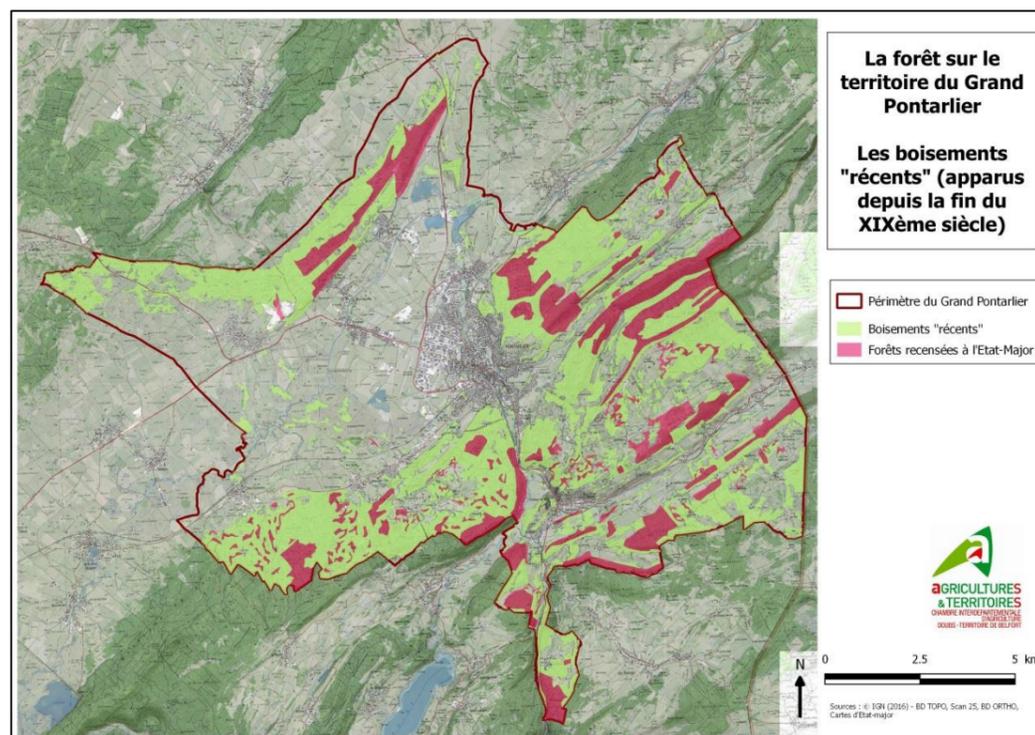
Les **boisements « récents »** (qui n'apparaissent pas sur les cartes d'État-Major) couvrent une surface de près de **4 650 ha**.

FIGURE 12 : Répartitions des surfaces forestières selon le type de boisement pour les boisements identifiés comme « récents ».

Type de boisement	Surface (ha)
Forêt fermée de conifères	2 779
Forêt fermée mixte	1 319
Forêt fermée de feuillus	452
Bois	100
<b>Total</b>	<b>4 650</b>

Source : IGN (2016) BD Topo.

FIGURE 13 : Localisation des boisements « récents » sur le territoire du Grand Pontarlier.



Les raisons de cette expansion de la forêt peuvent être de deux types : des reboisements artificiels (plantations) ou des reboisements naturels (recrûs).

### Les plantations récentes liées au Fond Forestier National (FFN)

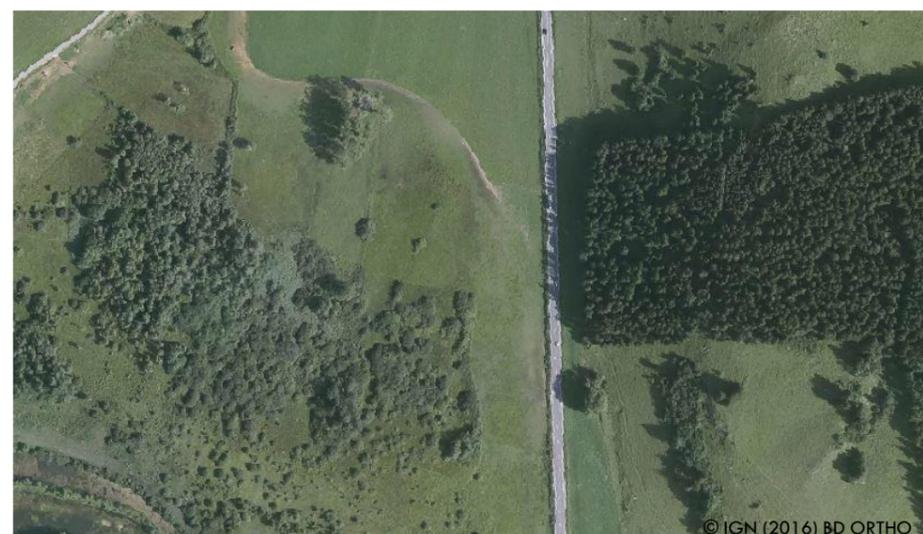
En comparant les chiffres des boisements « récents » aux chiffres généraux (cf. figure 4, paragraphe 1.2), on note que les boisements récents sont en très grande partie constitués de forêts fermées de conifères (au XIX<sup>ème</sup> siècle, seuls 1 120 ha de résineux purs étaient recensés). On peut supposer que la majeure

partie de ces peuplements forestiers est issue de plantations datant du Fond Forestier National (politique de reboisement des terres menées entre 1946 et 1999).

### Le reboisement naturel dû au recul des activités agricoles

D'anciennes zones pâturées ou cultivées ont pu se reboiser petit à petit au cours du temps, pour cause de recul des activités agricoles (exode rural), sous la forme de petits **bois** (ou bosquets) au milieu de zones ouvertes (cela représente une centaine d'hectares sur le territoire), ou d'**extension des zones forestières** en périphérie des forêts existantes ou en reliant d'anciennes zones de bosquets les unes aux autres. La plupart du temps, ces recrûs naturels se font en feuillus, cependant à proximité de peuplements de résineux, les recrûs peuvent être mixtes (résineux / feuillus). Ces recrûs récents de forêts fermées ou mixtes couvrent environ 560 ha du territoire, qui s'ajoutent aux surfaces de bosquets évoquées précédemment.

FIGURE 14 : Photo aérienne d'une plantation récente, issue du FFN (à droite) et d'une zone reboisée certainement par recrû suite au recul de l'activité de pâturage (à gauche)



NB : Lors de potentielles réflexions sur la réhabilitation de parcelles forestières en zone agricole (dans le cas de compensations, par exemple), il serait pertinent de considérer prioritairement les parcelles de boisements récents, et isolées par rapport aux massifs forestiers, afin de préserver la cohérence des espaces forestiers actuels. De plus, ceci sera à faire en veillant à préserver la cohérence des paysages.

## 4 L'accès aux massifs forestiers, un enjeu clé pour la mobilisation des bois

### 4.1 Les Associations Syndicales Autorisées et les Schémas Directeurs de Desserte Forestière

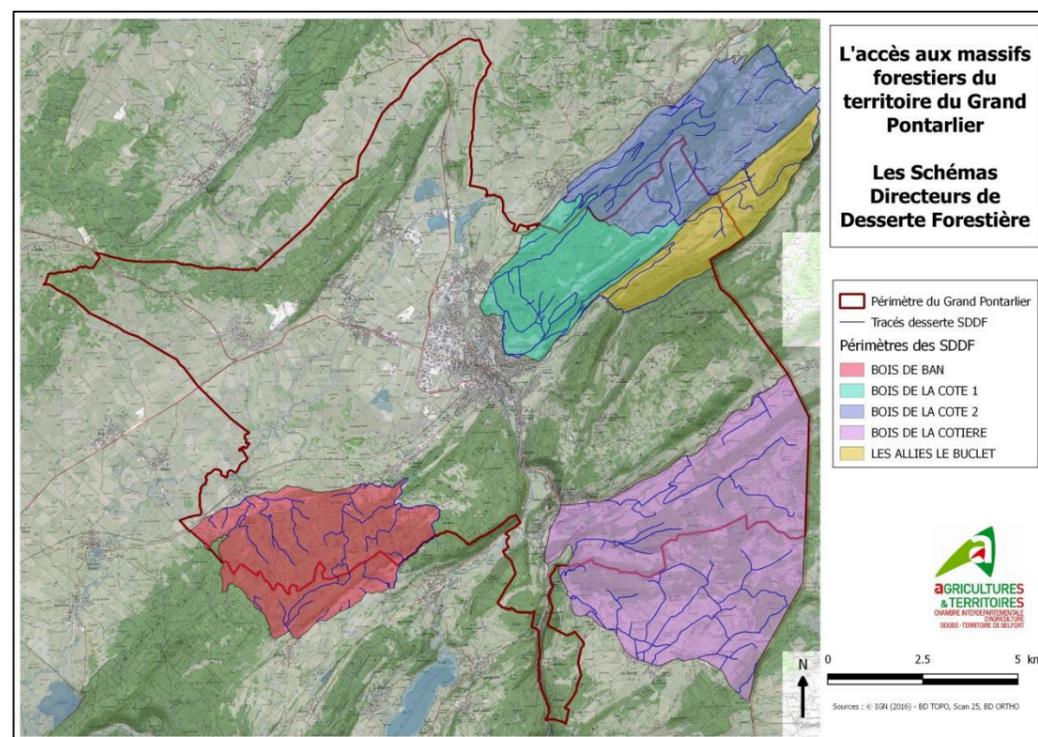
#### Les Schémas Directeurs de Desserte Forestière

Un Schéma Directeur de Desserte Forestière (SDDF) est une étude visant à définir, à l'échelle d'un massif forestier, l'orientation souhaitable de la desserte et les aménagements forestiers nécessaires à l'amélioration de la mobilisation des ressources en bois.

Sur le territoire du Grand Pontarlier, 4 SDDF ont été réalisés entre 1991 et 2001 :

- Bois de la Côte tranche 1 (1991), et tranche 2 (1996)
- Les Alliés et le Buclet (1996)
- Bois de Ban (1998)
- Bois de la Côtère (2001)

FIGURE 15 : Schémas Directeurs de Desserte Forestière ayant été réalisés sur le territoire du Grand Pontarlier.



Même si ces SDDF commencent à être anciens, ils permettent d'identifier où se situent les réseaux de desserte forestière et d'identifier les zones de vigilance là où ce réseau rejoint le réseau routier et les zones urbanisées.

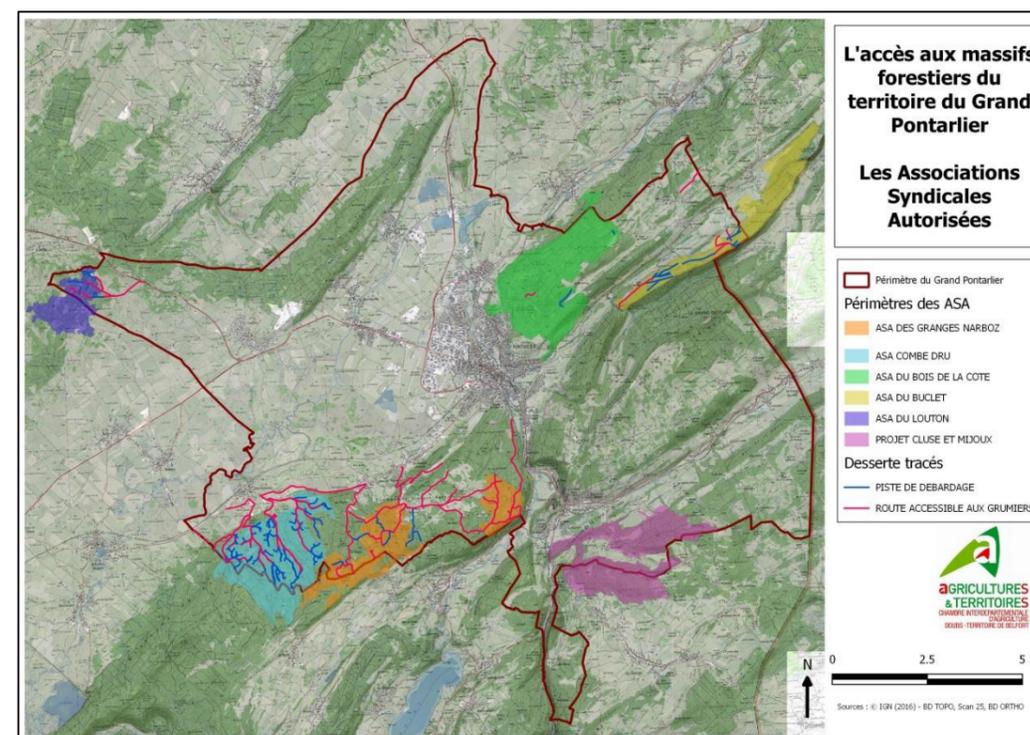
Il faut simplement garder à l'esprit que le réseau de desserte identifié par les SDDF a certainement été complété par de nouvelles dessertes, qu'il conviendra de prendre en compte pour tout projet d'extension de zone urbanisée.

#### Les Associations Syndicales Autorisées

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) est un dispositif fréquent en forêt privée dans le département. Il s'agit d'un groupement de propriétaires forestiers, créé en vue de l'exécution et de l'entretien à frais communs de certains travaux d'utilité collective sur de la desserte forestière.

Sur le territoire du Grand Pontarlier, il existe 5 ASA et un projet d'ASA en cours de création.

FIGURE 16 : Associations Syndicales Autorisées de desserte forestière existant sur le territoire du Grand Pontarlier.



Il est important de noter que ces ASA ne sont pas figées en périmètre et en infrastructures, mais peuvent s'agrandir, fusionner entre elles et compléter leur réseau de desserte.

NB : De plus, il existe aussi des projets individuels de création de desserte (tant en forêt privée que communale), qui ne sont pas forcément recensés et donc non présentés dans ce rapport. Il conviendra malgré tout de tenir compte de toute desserte forestière lors de potentiels projet d'extension de zone urbaine.

## 4.2 Les points de jonction entre le réseau de desserte forestière et le réseau routier – points de vigilance

En analysant le réseau de desserte (fourni par la connaissance des ASA et des SDDF, ainsi que par l'étude des cartes IGN classiques pour les zones non couvertes par les ASA ou SDDF), il est possible d'identifier certains points névralgiques au niveau desquels une vigilance particulière sera de mise.

En effet, il est nécessaire de s'assurer que le passage des grumiers puisse toujours se faire dans les zones urbanisées, par exemple lors de la création d'un nouveau lotissement ou d'un nouveau carrefour. La dimension des grumiers et notamment leur largeur de manœuvre sont à intégrer à la réflexion, lorsque le nouvel aménagement se trouve sur l'itinéraire de desserte d'un massif forestier.

La carte de la figure 15 identifie trois types de points :

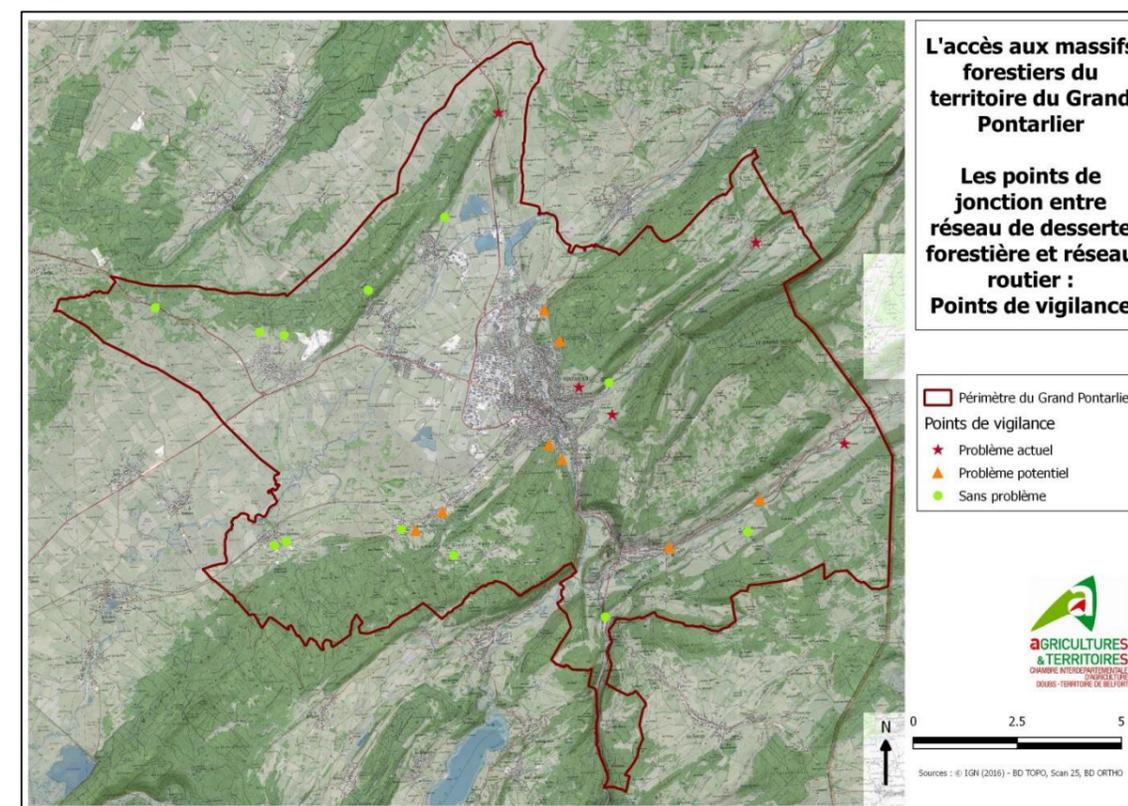
- Les points qui posent actuellement problème (en rouge)
- Les points pouvant potentiellement poser problème et qui nécessitent une grande vigilance (en orange), ils concernent les zones qui poseraient problème en cas d'évolution des zones urbanisées ou d'aménagement du réseau routier.  
NB : cette classe est basée sur le principe qu'un grumier qui arrive dans un lotissement est un problème « potentiel » à la fois actuellement et pour le futur.
- Les points qui ne posent pas de problème, ni actuellement, ni *a priori* dans le futur.

### Attention :

L'ensemble des points localisés sur la carte ci-après ne correspond pas un inventaire exhaustif des points de passage, il s'agit plutôt d'exemples identifiés de points de vigilance.

**Dans tous les cas de projets d'urbanisation à proximité d'une desserte forestière, il sera très fortement recommandé de se rapprocher des personnes compétentes en matière de forêt au niveau local (technicien forestier territorial ONF, gestionnaire forestier privé, conseiller forestier privé local (CRPF, Chambre d'agriculture 25-90), ...), afin d'anticiper toute difficulté (nuisance des riverains, impossibilité de sortir les bois de forêt...).**

FIGURE 17 : Localisation des points de jonction entre réseau routier et réseau de desserte forestière, potentiels lieux de conflits nécessitant la vigilance.



## 5 Les utilisations du bois sur le territoire

### 5.1 Les industries du bois

Une vingtaine d'industries du bois sont présentes sur le territoire de la CCGP, tous types confondus. La figure 18 en donne le détail.

FIGURE 18 : Industries du bois répertoriées sur le territoire du Grand Pontarlier.

Type d'activité	Précision sur le type de structure	Nombre d'entreprises
ACTIVITÉS DE 1ère TRANSFORMATION	Scieries	4
ACTIVITÉS DE 2nde TRANSFORMATION	Fabrication de produits d'aménagement intérieur	1
	Fabrication d'objets divers en bois	1
ACTIVITÉS DU BOIS ÉNERGIE	Production de combustible bois	1
POSE ET MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS BOIS	Activités de la construction bois	8
	Agencement et aménagement intérieur	3
	Ameublement	1
MAÎTRISE OUVRAGE / ŒUVRE / INGÉNIERIE	Bureau d'étude technique ; BET structure bois	1
<b>Total</b>		<b>20</b>

Source : Fibois BFC (2017).

Ces industries du bois ont une importance pour la dynamique de l'économie du territoire. De plus, elles constituent une source d'emplois non négligeable pour la CCGP, dans la mesure où ces entreprises emploient plus de 130 salariés au total (source Fibois BFC, 2017).

FIGURE 19 : Catégories d'effectifs employés par les industries du bois sur le territoire de la CCGP.

Fourchette effectif	Nombre d'entreprises
1 ou 2 salariés	4
10 à 19 salariés	3
20 à 49 salariés	1
3 à 5 salariés	5
6 à 9 salariés	4
non renseigné	1
sans effectif	2
<b>Total</b>	<b>20</b>

Source : Fibois BFC (2017).

La plupart de ces industries s'approvisionnent en bois sur le territoire ou à ses abords directs. Il est donc important de veiller à leur bon fonctionnement, par exemple en n'entravant pas la circulation des bois entre massifs forestiers et axes de circulation (cf. paragraphe 4).

### 5.2 Les chaufferies bois

Sur le territoire de la CCGP, il existe 9 chaufferies-bois, dont 8 chaufferies collectives et une appartenant à une scierie.

FIGURE 20 : Chaufferies bois répertoriées sur le territoire du Grand Pontarlier.

Type chaufferie	Précision usages	Nombre chaufferies
Collective	Immeubles	4
	Hébergement touristique	1
	Lieu d'accueil pour skieurs	1
	Hôpital	1
	Action sociale	1
Industrie du bois	Chauffage + séchoirs	1
<b>Total</b>		<b>9</b>

Source : Fibois BFC (2017).

Le bois utilisé par ces chaufferies peut être sous la forme de granulés-bois ou de plaquettes forestières, pour ce qui concerne les chaufferies collectives. La scierie, quant à elle valorise les produits connexes issus du sciage des bois.

FIGURE 21 : Combustibles utilisés dans les chaufferies bois du territoire du Grand Pontarlier.

Type chaufferie	Combustible	Nombre chaufferies
Collective	Granulés	6
	Plaquettes forestières	2
Industrie du bois	Mélange connexes	1
<b>Total</b>		<b>9</b>

Source : Fibois BFC (2017).

NB : Les deux paragraphes précédents évoquent la partie aval de la filière forêt-bois, et les emplois générés. Cependant, il faut aussi considérer l'amont de la filière, dans la mesure où il constitue lui aussi une source d'emplois sur et à proximité du territoire : entreprises de travaux forestiers (ETF), exploitants forestiers, bûcherons, transporteurs, gestionnaires forestiers indépendants, etc.

## 6 Les espaces boisés classés – intérêts et précautions

Les Espaces Boisés Classés sont définis par l'article L.113-1 du code de l'urbanisme comme tels :

*« Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d'alignements. »*

Il est important de rappeler qu'en zone Naturelles (au titre des documents d'urbanisme), les règles de gestion durable des forêts sont déjà contrôlées par diverses mesures (documents d'aménagement en forêt publique, documents de gestion durable en forêt privée, réglementations concernant les coupes rases et défrichements, etc.). Ces diverses mesures sont là pour garantir la conservation des zones forestières en bon état, et prévenir les actions qui iraient à l'encontre de la préservation des paysages. De ce fait, le classement en EBC n'est, la plupart du temps, pas nécessaire dans les zones forestières (massifs forestiers hors des zones urbanisées). Il doit être à réserver uniquement à des cas particuliers présentant des enjeux le justifiant (qualité paysagère, préservation d'un écosystème...), étant donné que les espaces boisés sont déjà encadrés par le Code forestier.

## Conclusion : les principaux enjeux mis en évidence par le diagnostic pour une bonne intégration des thématiques « forêt-bois » dans le PLUi

Le territoire de la CCGP présente une surface forestière conséquente, qui représente de nombreux atouts pour le territoire : source de matière première permettant d'alimenter l'économie locale, structuration des paysages emblématiques, accueil de divers loisirs et activités, etc.

Le milieu forestier a évolué au cours du temps et est en évolution constante. Il fait partie intégrante du territoire du Grand Pontarlier, et c'est pour cela qu'il est primordial de le prendre pleinement en compte dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Il est notamment important de :

- Ne pas entraver la mobilisation des bois lors de la création de nouveaux espaces urbanisés, pour cela toujours se rapprocher des organismes forestiers compétents en la matière.
- Veiller à préserver les milieux spécifiques tels que les prés-bois, pour éviter la fermeture des paysages.
- Ne pas classer inutilement ou abusivement les zones boisées en EBC
- Associer les forestiers lors des réflexions sur les zones à utiliser pour de la compensation, privilégier les boisements « récents » et isolés des massifs forestiers, tout en tenant compte de l'intégrité des massifs forestiers et des paysages.

En plus de cela, il paraît pertinent d'encourager l'utilisation du bois local dans la construction et comme ressource énergétique, afin notamment de pérenniser et développer le tissu d'entreprises bois du territoire.

*NB : En ce qui concerne les préconisations de distances à respecter entre les constructions nouvelles et les bordures des massifs forestiers, une zone tampon de 30 m entre la lisière et le bâtiment peut être proposée, sans que toutefois cela implique d'imposer au propriétaire de couper ses arbres déjà en place pour que la lisière soit à 30 m d'un bâtiment en place lui aussi. Cette préconisation devra bien préciser qu'elle ne s'applique qu'aux nouvelles constructions.*